





**SECTEUR DE CASTLE JUNCTION**

- 1 Lac Boom
- 2 Point de vue Castle
- 3 Glacier Stanley
- 4 Lac Arnica
- 5 Lacs Twin
- 6 Lac Taylor

**SECTEUR DE LA PROMENADE DES GLACIERS**

- 7 Belvédère du Sommet-Bow
- 8 Chaînon Parker
- 9 Chutes du glacier Bow
- 10 Lac Helen
- 11 Lac Cirque
- 12 Lac Chephren
- 13 Point de vue Sunset
- 14 Col Wilcox
- 15 Col Nigel
- 16 Col Molar
- 17 Col Molar Nord
- 18 Col Dolomite
- 19 Point de vue Sarbach
- 20 Lac Glacier
- 21 Col Sunset

**SECTEUR DES ENVIRONS DU LAC LOUISE**

- 22 Bord du lac Louise
- 23 Belvédère Fairview
- 24 Ligne continentale de partage des eaux
- 25 Lac Agnes
- 26 Plaine des Six Glaciers
- 27 Col Saddleback
- 28 Mont Fairview
- 29 Lac Ross

**COMMUNAUTÉ DE LAKE LOUISE ET SECTEUR DU COL BOULDER**

- 30 Rivière Bow
- 31 Ruisseau Louise
- 32 Tramline
- 33 Pipestone
- 34 Col Boulder

**SECTEUR DU LAC MORAINE**

- 35 Bord du lac Moraine
- 36 Lacs Consolation
- 37 Lac Eiffel
- 38 Vallée Larch/Lacs Minnestimma
- 39 Col Sentinel
- 40 Col Wenkchemna
- 41 Haut plateau du Lac-Moraine

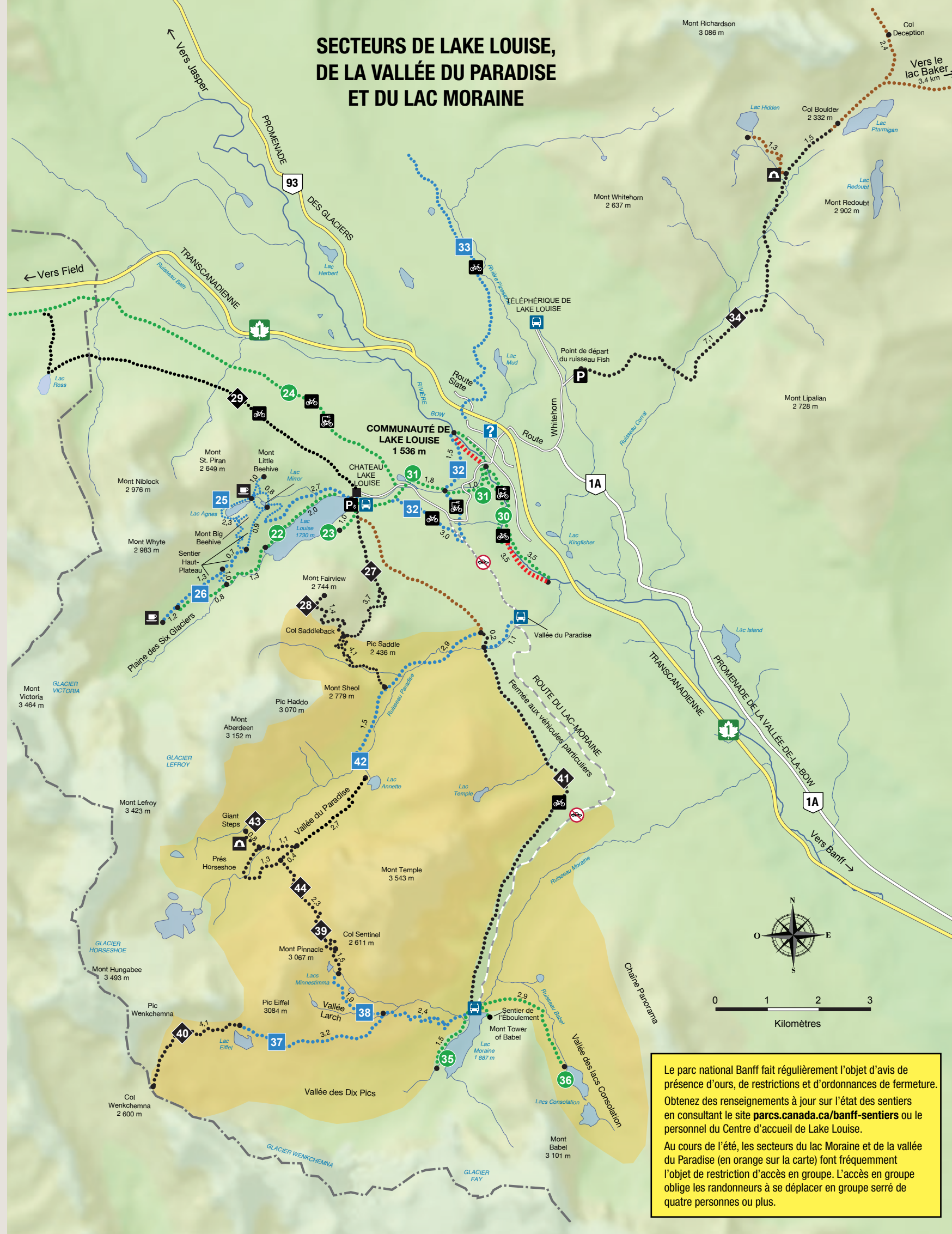
**SECTEUR DE LA VALLÉE DU PARADISE**

- 42 Lac Annette
- 43 Vallée du Paradise et chutes Giant Steps
- 44 Raccordement du Col-Sentinel

- Facile
- Modéré
- ◆ Difficile
- Vélos autorisés
- Vélos électriques (assistance au pédalage) autorisés

• Les vélos sont autorisés uniquement sur les sentiers désignés.

**SECTEURS DE LAKE LOUISE, DE LA VALLÉE DU PARADISE ET DU LAC MORAINE**



Le parc national Banff fait régulièrement l'objet d'avis de présence d'ours, de restrictions et d'ordonnances de fermeture. Obtenez des renseignements à jour sur l'état des sentiers en consultant le site [parcs.canada.ca/banff-sentiers](http://parcs.canada.ca/banff-sentiers) ou le personnel du Centre d'accueil de Lake Louise. Au cours de l'été, les secteurs du lac Moraine et de la vallée du Paradise (en orange sur la carte) font fréquemment l'objet de restriction d'accès en groupe. L'accès en groupe oblige les randonneurs à se déplacer en groupe serré de quatre personnes ou plus.

**LÉGENDE**

- Centre d'accueil
- Stationnement
- Stationnement payant (de la mi-mai à la mi-octobre)
- Camping de l'arrière-pays
- Salon de thé
- Vélos autorisés
- Vélos électriques (assistance au pédalage) autorisés
- Navettes de Parcs Canada
- Route principale
- Route secondaire
- Route fermée au public
- Limite de parc
- Sentier de randonnée
- Fermeture saisonnière du sentier
- Secteur faisant fréquemment l'objet de restriction d'accès en groupe

**En cas d'URGENCE**, faites le 911 ou, si vous avez un téléphone satellite, le 403-762-4506.

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables partout dans le parc.

**Parlez-nous de votre excursion!**

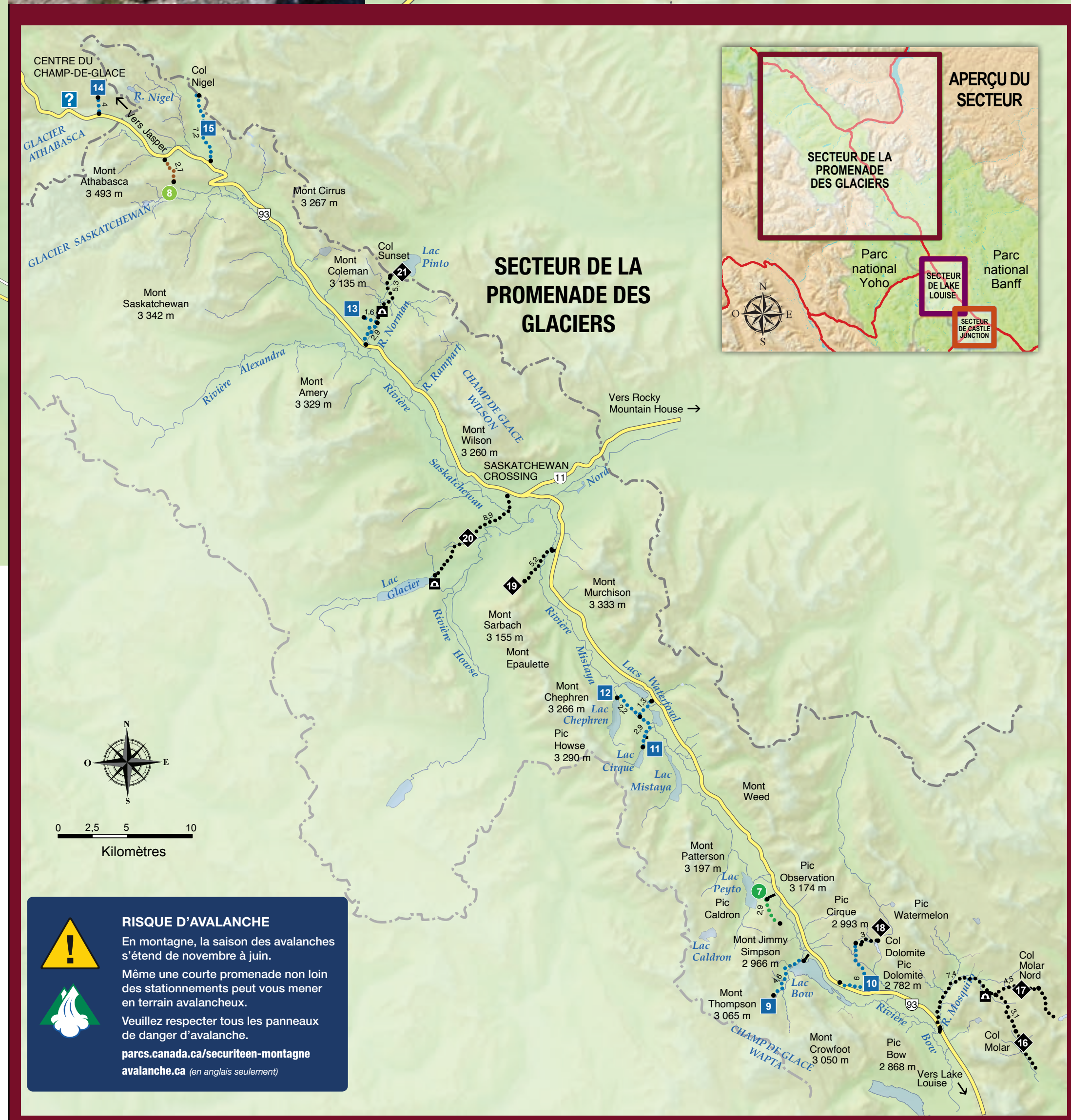
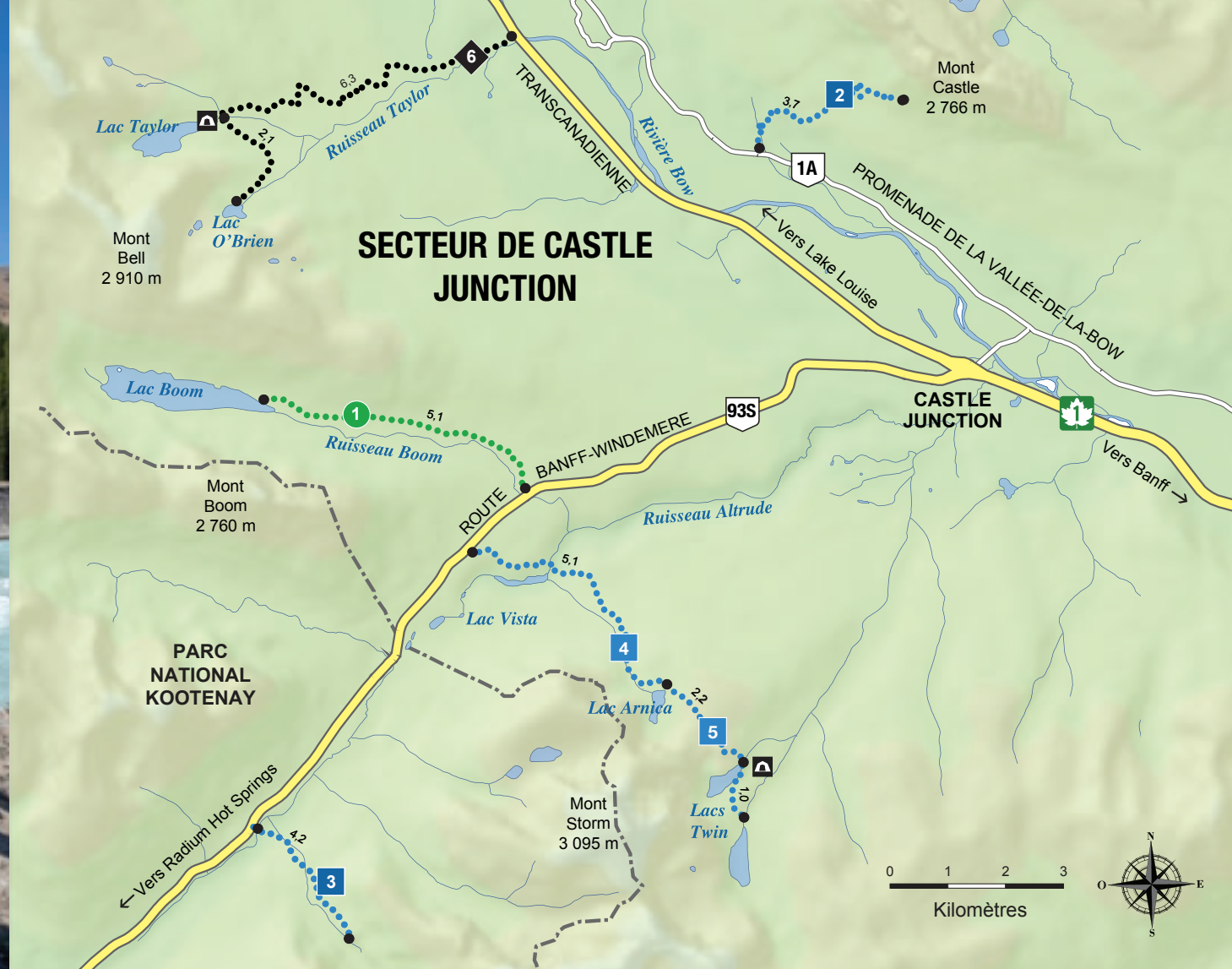
Envoyez vos commentaires à l'adresse [ll.info@pc.gc.ca](mailto:ll.info@pc.gc.ca) et signalez au personnel du parc tout problème concernant les sentiers.

**Vous n'avez plus besoin du dépliant?**

Rapportez-le à une installation de Parcs Canada ou donnez-le à quelqu'un qui pourra le réutiliser.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada  
Imprimé en 2023.  
N° de catalogue : R64-382/2023F  
ISBN : 978-0-660-48698-7

Also available in English.



**RISQUE D'AVALANCHE**

En montagne, la saison des avalanches s'étend de novembre à juin. Même une courte promenade non loin des stationnements peut vous mener en terrain avalancheux. Veuillez respecter tous les panneaux de danger d'avalanche.

[parcs.canada.ca/securiteen-montagne-avalanche.ca](http://parcs.canada.ca/securiteen-montagne-avalanche.ca) (en anglais seulement)

